

Fiche technique

## IGP-RAPID<sup>®</sup>top 381TA-A2

Peinture de finition en poudre mate profonde à structure fine pour système à deux couches à appliquer en intérieur sur les matériaux dérivés du bois thermosensibles.



### Propriétés

- Mat profond
- Structure fine
- Couleurs unies
- Qualité intérieure



### Propriétés de la poudre

Granulométrie:	< 100 µm
Extrait sec:	> 99 %
Densité:	1.3 kg/l-1.6 kg/l
Durée de stockage:	au moins 9 months à ≤ 15 °C au moins 6 months à ≤ 25 °C dans le récipient d'origine intact
Teintes de couleurs:	Teintes RAL et NCS-S, couleurs individuelles sur demande



### Mise en œuvre

#### Prétraitement

Si l'état de la surface du MDF en sortie d'usine ne correspond pas aux exigences de qualité du produit final, la surface doit être poncée. Cette démarche permet de s'assurer que le matériau présente une surface uniformément lisse et qu'il est exempt d'impuretés, de petites rayures, de poussière, de graisse, etc. Pour plus d'informations, voir IGP-TI 111.

#### Appareils de revêtement

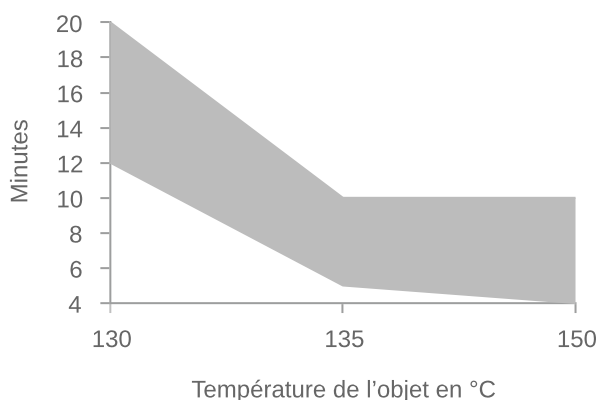
Tous les systèmes électrostatiques classiques à charge corona. Les prescriptions suivantes doivent être respectées pour la construction et l'exploitation d'installations de revêtement en poudre : ATEX RL 2014/34/EU, EN 50177, DIN EN 16985.

## Épaisseur de film recommandée

80 µm - 100 µm

Un résultat de revêtement homogène pour les peintures structurées ou des différences de pouvoir couvrant spécifiques à la teinte ou à l'article peuvent nécessiter des épaisseurs de couche plus importantes. Les recommandations d'application correspondantes doivent être respectées. Pour un calcul préalable de la quantité de peinture en poudre nécessaire, l'épaisseur de couche requise doit être déterminée en fonction de l'objet.

## Conditions de cuisson



T <sub>Objet</sub>	t <sub>min</sub>	t <sub>max</sub>
130 °C	12 minutes	20 minutes
<b>135 °C</b>	<b>5 minutes</b>	<b>10 minutes</b>
150 °C	4 minutes	10 minutes

Il est conseillé, dans tous les cas, de procéder à des essais pratiques en fonction de l'objet et du four de cuisson afin de déterminer les conditions optimales de cuisson.

## Recyclage

De petites quantités de poudre recyclée peuvent être ajoutées à la poudre fraîche, si possible automatiquement. Important : limiter l'overspray au strict minimum. La directive de mise en œuvre VR214 doit être respectée.



## Propriétés du film

### Testé sur

Substrats: EGGER MBPL 25mm  
Structure testée: Tested on Primer 13 with a total film thickness > 160µm  
Température de l'objet: 135 °C, 5 min.

### Essais mécaniques

Test de la charnière	≤ 1.1	IGP AA341.54
----------------------	-------	--------------

### Additional properties

Behavior at chemical influence	B	DIN 68861 - 1 2011-01
Behavior at abrasion	C	DIN 68861 - 2 2020-07
Behaviour at scratches	D	DIN 68861 - 4 2013-02
Behaviour subjection to dry heat	C	DIN 68861-7 1985-04
Behaviour on subjection to wet heat	B	DIN 68861 - 8 2001-04
Lightfastness	> 6	DIN EN 15187 2006-12

Water vapor admission 3 cycles : pas de changements visibles	i.O.	DIN 68930 2009-11
Resistance to alternating climates 1 cycle : pas de changements visibles	i.O.	DIN 68930 2009-11
Resistance to alternating climates Module 3, 10 cycles : pas de changements visibles	i.O.	AMK-Merkblatt 005 2015-04
Humidity resistance Module 2, 14 jours : pas de changements visibles	i.O.	AMK-Merkblatt 005 2015-04



## Informations complémentaires

### Protection des parties revêtues

Une fois refroidis, les éléments peints doivent être emballés dans des matériaux appropriés sans plastifiants. Ils doivent être stockés à l'abri des intempéries pour éviter la formation de condensation et donc de taches d'eau sur le revêtement.

### Nettoyage

Les pièces peintes doivent être nettoyées selon les directives RAL-GZ 632 ou SZFF 61.01.

### Retrait et mise au rebut du produit

Au terme de leur utilisation, les éléments peints doivent être recyclés de manière appropriée. Les filières de traitement des boues ou résidus de poudre doivent être respectées, conformément aux réglementations locales, en tenant compte de la classification des déchets « 080201, déchets de produits de revêtement en poudre » conformément au Catalogue européen des déchets (CED).

La présente préconisation d'application est basée sur les connaissances actuelles. Elle est transmise à titre indicatif et ne vous dispense pas de réaliser vos propres tests. L'utilisation, l'application et la mise en œuvre des produits ont lieu en dehors de notre champ de contrôle et relèvent de ce fait exclusivement de votre responsabilité.

Consulter la fiche de données de sécurité avant d'utiliser le produit. Fiche de données de sécurité spécifique à l'article et mesures complémentaires de gestion des risques : [igp-powder.com](http://igp-powder.com)